

L'apartheid est une violation d'un standard du droit international et un crime contre l'humanité. La Convention sur l'Élimination et la Répression du crime d'apartheid définit l'apartheid comme *«une politique et un système de ségrégation et de discrimination raciale, telle qu'elle était pratiquée en Afrique du Sud»* ayant pour but *«d'établir et de maintenir la domination d'un groupe racial d'êtres humains sur un autre groupe racial d'êtres humains et d'opprimer systématiquement celui-ci.»*

Les victimes de l'apartheid, dans le cas d'Israël, sont les Palestiniens, à savoir les personnes appartenant à la nation palestinienne.

Sur le plan juridique et administratif, la définition de qui est un ressortissant palestinien, par exemple, est imposée par un contrôle israélien sur l'enregistrement de population en **Israël** et dans les territoires palestiniens occupés.

Ce contrôle permet à **Israël** de définir qui est un Palestinien - à savoir, un «non-Juif», (c'est-à-dire, un Arabe), «un absent» ou «un présent-absent». **En Israël, l'État conserve un registre des Palestiniens en intégrant la distinction entre «Juifs» et «Arabes» dans la bureaucratie régissant ses citoyens, une distinction qui a été clairement inscrite sur les cartes d'identité délivrées par l'État à ses citoyens jusqu'en 2002.**



*« Il y a sur cette terre ce qui mérite de vivre :
il y a sur cette terre, le commencement des commencements, la fin des fins,
On l'appelait Palestine et on l'appelle désormais Palestine.
Madame je mérite, parce que vous êtes ma dame, je mérite de vivre. »*

Mahmoud Darwich

Poète Palestinien